



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 25 octobre 2016 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :                            Josyane Desjardins  
  P. Lorraine St.James Lapalme  
  Sylvie Lapière

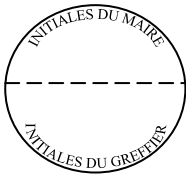
MM. les conseillers :                               Jean-Michel Pepin  
  Renald Corriveau  
  Paul Jones

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présente :                        M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlements
  - 2.1 Avis de motion - Règlement n° 904-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 de façon à modifier l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux
  - 2.2 Adoption du projet de Règlement n° 904-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 de façon à modifier l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux
3. Urbanisme
  - 3.1 Approbation d'un projet de rénovation extérieure – 8-10, boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132
  - 3.2 Approbation d'un projet de rénovation extérieure - 12, rue Barbeau / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
  - 3.3 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132, suite 110 / PIIA applicable à la zone commerciale C-125
  - 3.4 Approbation d'un projet d'affichage - 51, rue Beauvais / PIIA applicable à la zone I-405
  - 3.5 Approbation d'un projet d'affichage - 142, rue Fleming / PIIA applicable à la zone I-405
  - 3.6 Approbation d'un projet de rénovation extérieure - 2, 5<sup>e</sup> Avenue / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
  - 3.7 Approbation d'un projet de rénovation extérieure - 236-240, rue Principale Nord / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

3.8 Approbation d'un projet de construction résidentielle - 162, rue Principale Sud / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles

4. Affaires nouvelles
5. Période de questions
6. Levée de la séance

### **457-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **458-16 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 904-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 CONCERNANT L'OBLIGATION DE FAIRE APPROUVER DES PLANS RELATIFS À L'ARCHITECTURE POUR CERTAINS TRAVAUX**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 904-3 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux.

### **459-16 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 904-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 CONCERNANT L'OBLIGATION DE FAIRE APPROUVER DES PLANS RELATIFS À L'ARCHITECTURE POUR CERTAINS TRAVAUX**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement n° 904-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

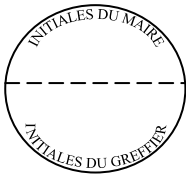
D'adopter le projet de règlement intitulé : Règlement n° 904-3 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **460-16 APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 8-10, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ / ROUTE 132**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-215 pour la propriété sise au 8-10, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la marquise des bâtiments principaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 144-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure formulé dans le cadre du PIIA de la zone C-215 pour la propriété sise au 8-10, boulevard Georges-Gagné Sud selon les plans n<sup>os</sup> 144-16-04, 144-16-05 et 144-16-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**461-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 12, RUE BARBEAU DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 12, rue Barbeau;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la rénovation et au remplacement du revêtement existant ainsi qu'au remplacement des fenêtres et des portes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 145-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulé dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 12, rue Barbeau selon les plans n<sup>os</sup> 145-16-02, 145-16-04 et 145-16-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**462-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 110, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, suite 110;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée de type channel (lettres découpées) localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 146-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

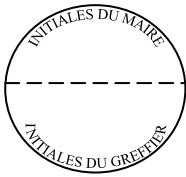
QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage formulé dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, suite 110, selon le plan n° 146-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**463-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 51, RUE BEAUVAIS DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE I-405**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 51, rue Beauvais;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur le mur avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 147-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 51, rue Beauvais selon le plan n° 147-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**464-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 142, RUE FLEMING DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE I-405**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 142, rue Fleming;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement des deux faces de l'enseigne détachée localisée au coin des rues Fleming et Beauvais;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 148-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 142, rue Fleming selon le plan n° 148-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

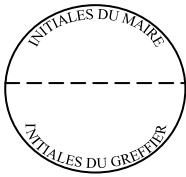
**465-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 2, 5E AVENUE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AUX BÂTIMENTS D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de restauration extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable aux bâtiments d'intérêt pour la propriété sise au 2, 5<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la restauration complète du parement de brique du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 149-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande sous certaines conditions.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de restauration extérieure du bâtiment principal formulé dans le cadre du PIIA applicable aux bâtiments d'intérêt pour la propriété sise au 2, 5<sup>e</sup> Avenue en précisant toutefois que les composantes architecturales authentiques du bâtiment, telle la présence de briques en soldat au-dessus des fenêtres, les allèges de maçonnerie sous les fenêtres et les détails ornementaux de la brique en façade soient conservés. Également, tous les murs existants qui sont recouverts en maçonnerie doivent demeurer en maçonnerie, après les travaux, et ce, de manière à ce que l'objectif du PIIA visant à préserver les particularités du bâtiment en respectant ses caractéristiques intrinsèques lors des travaux d'entretien, de réparation et d'agrandissement soit atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

466-16

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 236-240, RUE PRINCIPALE NORD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 236-240, rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation extérieure du bâtiment suite à l'incendie du 21 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 151-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulé dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 236-240, rue Principale Nord telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

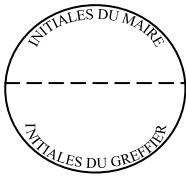
467-16

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE POUR LE 162, RUE PRINCIPALE SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 162, Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (immeuble trifamilial de 3 unités locatives) d'une hauteur de deux étages;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 150-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction d'un bâtiment résidentiel trifamilial de 2 étages formulé dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 162, Principale Sud selon les plans n<sup>os</sup> 150-16-02 à 150-16-11, conditionnellement à ce que le projet particulier de construction (PPCMOI) n° 2016-00093 soit approuvé par le conseil municipal et par la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

**468-16**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette, maire

---

M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière